



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

congé de maladie

Question écrite n° 31663

Texte de la question

M. Francis Hillmeyer demande à M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées s'il ne pense pas que l'on devrait encadrer la possibilité donnée aux médecins d'attribuer des jours d'arrêt maladie à leurs patients actifs. En effet, il est convenu de penser que sur les 12 millions d'arrêts de travail prescrits chaque année, seuls 50 % sont en fait justifiés. Cela n'est pas forcément la démonstration d'un quelconque laxisme du corps médical, mais plutôt celle de la fragilité du praticien face à sa clientèle. Aussi, ne devrait-on pas imaginer une restriction qui pourrait autoriser le médecin à accorder au maximum un arrêt de travail de trois jours, toute prolongation n'étant accordée que sur avis et (éventuellement) visite d'un collège de trois médecins-conseils de la sécurité sociale. Cette mesure conduirait à doubler les effectifs des médecins-conseils, mais ce coût supplémentaire s'amortirait plus que largement grâce aux économies ainsi faites par la sécurité sociale et par les entreprises.

Données clés

Auteur : [M. Francis Hillmeyer](#)

Circonscription : Haut-Rhin (6^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31663

Rubrique : Travail

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 janvier 2004, page 225